



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
en charge de l'artisanat

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

Papeete, le

1 4 SEP. 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesdames, Messieurs,

Le dimanche 6 septembre 2020 en fin d'après-midi, la Direction de l'environnement a reçu un signalement de la part de la Société Moorea Ocean Adventures et de l'association Oceania concernant une baleine à bosse en difficulté. Un juvénile avait en effet été observé à environ 300m du récif à la pointe Nord-Ouest de Moorea avec un "poito" accroché à la nageoire pectorale gauche. Ayant reçu l'accord de la DIREN, les équipes de l'association et de la société sont intervenus et ont pu retirer une partie de l'engin de pêche. Toutefois, une corde verte d'environ 1m est toujours entourée autour de la nageoire pectorale de l'animal.

A la tombée de la nuit, l'animal a été observé faisant route en direction de l'île de Maiao.

Le jeudi 10 septembre 2020, la DIREN a reçu un autre signalement de la part de l'école Kumbaka apnea & yoga school concernant une autre baleine à bosse entravée par une corde entourant son corps et ses deux nageoires pectorales.

Malgré les efforts déployés par l'équipe de la DIREN aidée par la brigade de gendarmerie nautique et des plongeurs apnéistes volontaires, l'animal n'a pas pu être libéré de ses cordages. En fin d'après-midi, il a été aperçu une dernière fois au large de Tahiti, prenant la direction de l'atoll de Tetiaroa.

Le même animal a été revu le samedi 12 septembre 2020 au large de la Pointe Venus. Là encore, l'équipe de la DIREN, aidée par le club de plongée SCUBA TEK et l'association Mao Mana Foundation a de nouveau tenté de libérer la baleine de ses entraves, sans succès. L'animal a été aperçu pour la dernière fois au large de Papenoo, prenant la direction de la presqu'île de Tahiti. Les référents du secteur ont été prévenus.

La Direction de l'environnement remercie toutes les personnes impliquées dans ces opérations et demande aux observateurs de bien vouloir lui signaler au plus vite au 40.47. 66. 49 la présence de ces animaux encore entravés par des cordages.

Mis en place en 2017 et composé de référents bénévoles formés et agréés par la Direction de l'environnement, le Réseau Local d'Échouage (RLE) de Polynésie française permet de recenser et d'intervenir rapidement, en étroite collaboration avec les autorités municipales, en cas d'échouage d'une espèce marine protégée.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile de solliciter, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

P.O. 
La Direction de l'environnement